



PARCOURS DE FORMATION

Article 1 : Entre les soussignés

ECR-CER BLANQUEFORT PAREMPUYRE

102 AVENUE DU 11 NOVEMBRE

33290 BLANQUEFORT

Tél : 05 56951739 /// Mail : formationcer@orange.fr

Et

Mr ou Mme

Sont conclues les dispositions suivantes, concernant l'action de formation visée à l'article 1 du contrat principal.

Article 2 : les objectifs à atteindre par le stagiaire sont les suivants :

1. Maîtriser le maniement du véhicule
2. Appréhender la route
3. Circuler
4. Pratiquer

Article 3 : le positionnement initial a établi :

- . Que la formation théorique doit comporter au minimum heures
- . Que la formation pratique doit comporter au minimum Heures
- . Que le coût de l'heure supplémentaire en cas de dépassement forfaitaire est de€

Article 4 : Description du parcours de formation

-> Formation théorique :

1. Cours collectif :

- Vitesse
- Alcool/ Stupéfiants
- Chocs (ceintures, airbags...)
- Vigilance (temps de réaction, distracteurs...)
- Autoroute
- Arrêt et stationnement
- Spécificités de la conduite des motocyclettes
-

2. Tests théoriques :

Entraînement systématique aux épreuves de l'examen

-> Formation pratique :

- Compétence 1
- Compétence 2
- Compétence 3
- Compétence 4
- Conduite par intempéries
- Conduite de nuit (prévoir 1 heure post permis le cas échéant)

Article 5 : Pour toute la durée de l'action le référent pédagogique est :

Article 6 : Des évaluations continues seront réalisées :

. Aux périodes suivantes :

- A la fin de la formation ETG.
- En cours de formation pratique
- A la fin de la formation pratique

. Suivant les modalités suivantes :

- Tests théoriques
- Evaluation de synthèse
- Examen blanc

Fait le, à BLANQUEFORT

En 2 exemplaires

Pour le stagiaire :

Pour l'entreprise :

(Nom et prénom + signature)

(nom et qualité du signataire , CACHET OBLIGATOIRE)